FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II Directive (CE) 1907-2006
TEST LACASE TAMPON PH 5

Date: 02/01/2013 Ind. Rev.: 3

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance/préparation : **TAMPON PH 5**

1.2 Utilisation de la substance/préparation : Solution de laboratoire destinée à la détermination de l'activité laccase dans le moût.

1.3 Identidification de la société/entreprise : LAFFORT - B.P. 17 - 33 072 BORDEAUX CEDEX
Tel: 05.56.86.53.04 Fax: 05.56.86.30.50 info@laffort.com www.laffort;com

1.4 N° téléphone d'appel d'urgence: Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.
ORFILA 01 45 42 59 59

2 –IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse.

Pricipaux dangers : Produit généralement considéré comme ne présentant pas de risque dans les conditions d'utilisations normales d'hygiène industrielle.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Acétate de Sodium Trihydraté+Acide Acétique 85%+Acétaldéhyde.

Constituant: Acétate de sodium Trihydraté ou $C_2H_3O_2.3H_2O$
N°CAS ACETATEDE SODIUM TRIHYDRATE : 6131-90-4
N° CEE ACETATEDE SODIUM TRIHYDRATE: 204-823-8

Constituant: Acétaldéhyde ou C_2H_4O ou Ethanal.
N° CAS ACETALDEHYDE : 75-07-0
N°CEE ACETALDEHYDE: 200-836-8
N°Index CE : 605-003-00-6

Constituant : Acide Acétique à 85% ou C_2H_4O OU CH_3COOH
N°CAS ACIDE ACETIQUE : 64-19-7
N°Index CE ACIDE ACETIQUE : 607-002-00-6

Composition en produit pur : Acétate de sodium Trihydraté : 2.7%
Acétaldéhyde : 0.02%
Acide Acétique à 85% : 1.15%

4 - PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau par mesure de précaution.
En cas de contact avec la peau : Laver avec du savon et une grande quantité d'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne jamais faire vomir une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Combattre l'incendie d'environnement avec un produit extincteur convenable.

Equipements spéciaux de protection :	Appareil respiratoire autonome.Vêtements de protection totale.
Indications annexes :	Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

EVACUER LA ZONE.

Les précautions individuelles :	Eviter le contact avec la substance.Porter un équipement de sécurité. Evacuer la zone.
Les précautions pour l'environnement :	Empêcher la pénétration dans les eaux naturelles ou le sol. Si tel est le cas, avertir les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage et de récupération :	Rassembler le produit répandu. Collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux règlementations en vigueurs. Ventiler la zone.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Pas de consignes particulières.
Stockage :	Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence à 4°C ou à défault, dans un endroit frais.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Eviter l'exposition avant tout par des mesures techniques ou d'organisation.

Protection des voies respiratoires :	La protection des voies respiratoires n'est pas requise.
Protections des yeux :	Pas d'obligation.
Protection des mains :	Pas d'obligation.
Protection de la peau :	Eviter le contact avec la solution.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide.
Couleur :	incolore.
Odeur :	inodore.
Solubilité :	Soluble dans l'eau.
Inflammabilité :	Non inflammable.
Explosivité :	Non explosif.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition dans le cadre d'un usage conforme.

Conditions à éviter :	Pas de recommandation particulière outre le respect des conditions d'utilisation et d'ygiène.
Matières à éviter :	Oxydants forts.

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas de feu : Oxydes de carbone, sodium/oxydes de sodium.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Donées non disponibles.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit biodégradable.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se référer aux dispositions locales et fédérales en vigueur.
Se mettre en rapport avec une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR :	Marchandise non dangereuse.
IMDG :	Marchandise non dangereuse.
IATA :	Marchandise non dangereuse.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives CE.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 - AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »